

ACTION URGENTE

YÉMEN. UN JOURNALISTE PRIVÉ DE SOINS MÉDICAUX NÉCESSAIRES DE TOUTE URGENCE

La santé de Tawfiq al Mansouri - un des quatre journalistes yéménites détenus depuis 2015 et condamnés à mort en avril 2020 par le tribunal pénal spécial dirigé par les Houthis à Sanaa, au Yémen - se détériore gravement, car il est privé de soins de santé vitaux par les autorités houthies *de facto*. Amnesty International appelle ces autorités à lui permettre immédiatement de bénéficier d'une prise en charge médicale. Tawfiq al Mansouri et les trois autres journalistes (Akram al Walidi, Abdelkhaleq Amran et Hareth Hamid) détenus avec lui doivent être libérés et leur déclaration de culpabilité et leur condamnation à mort annulées sans délai.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Porte-parole d'Ansarullah

Mohamed Abdelsalam

Courriel : mdabdalsalam@gmail.com

Twitter : @abdusalamsalah

Monsieur le Porte-parole,

Tawfiq al Mansouri, un des quatre journalistes arrêtés arbitrairement par les autorités houthies de facto en 2015, est dans un état critique et a besoin recevoir des soins médicaux de toute urgence. Il souffre de maladies chroniques, notamment de diabète, d'asthme, d'insuffisance rénale et de troubles cardiaques, qui se sont aggravées en raison de ses conditions de détention déplorables.

Le frère de Tawfiq al Mansouri a dit à Amnesty International avoir obtenu le 27 juillet 2022, par la famille d'un autre détenu, des informations préoccupantes, confirmant que l'état de santé du journaliste s'était considérablement détérioré. Les autorités refusent depuis 2020 de transférer Tawfiq al Mansouri à l'hôpital pour qu'il puisse y être soigné, et interdisent à sa famille de lui apporter des médicaments. La privation de soins médicaux est considérée comme un acte de cruauté constituant une violation de l'interdiction de la torture et des autres formes de mauvais traitements.

*En avril 2020, à l'issue d'un procès inique, le tribunal pénal spécial de Sanaa a condamné à mort **Tawfiq al Mansouri**, ainsi qu'**Akram al Walidi**, **Abdelkhaleq Amran** et **Hareth Hamid**. Selon leur avocat, leur audience en appel a eu lieu le 31 juillet 2022 et a donné lieu à un report au 21 août 2022.*

Je prie instamment les autorités houthies de facto de permettre immédiatement à Tawfiq al Mansouri de bénéficier d'une prise en charge médicale. Je les appelle également à annuler la condamnation à mort d'Akram al Walidi, d'Abdelkhaleq Amran, de Hareth Hamid et de Tawfiq al Mansouri, et à ordonner qu'ils soient libérés dans les meilleurs délais et sans condition. Dans l'attente de leur libération, qui n'a que trop tardé, les autorités doivent veiller à ce que ces journalistes soient protégés contre la torture et les autres formes de mauvais traitements, bénéficient de soins médicaux de toute urgence, et puissent voir leur famille et consulter leur avocat.

Veillez agréer, Monsieur le Porte-parole, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Akram al Walidi, Abdelkhaleq Amran, Hareth Hamid et Tawfiq al Mansouri font partie d'un groupe de 10 journalistes arrêtés en 2015. Le 9 juin 2015, les forces houthies ont fait une descente dans l'hôtel Qasr al Ahlam, à Sanaa, et ont appréhendé neuf journalistes : ces quatre hommes, ainsi que Hisham Tarmoom, Hasan Anab, Haytham al Shihab, Hisham al Yousefi et Essam Balgheeth. Le 10^e journaliste, Salah al Qaedi, a quant à lui été arrêté à son domicile le 28 août 2015, selon un témoin oculaire. Ces six derniers journalistes ont été remis en liberté depuis lors.

Les quatre journalistes non libérés ont subi en détention toute une série de graves violations de leurs droits fondamentaux et de violations de leur droit à un procès équitable. Depuis 2015, ils ont été détenus arbitrairement pendant plus de trois ans sans inculpation ni jugement, soumis à une disparition forcée, à des périodes de détention au secret et à l'isolement ainsi qu'à des coups, et privés de visites de leur famille et de leur avocat. Bien qu'ils aient de graves problèmes de santé nécessitant des soins de toute urgence, les autorités continuent à leur refuser une prise en charge médicale. De plus, à la connaissance d'Amnesty International, ils sont soumis à des passages à tabac et à d'autres mauvais traitements.

Toutes les parties au conflit qui se déroule au Yémen, y compris les forces houthies, le gouvernement yéménite, la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ainsi que les forces yéménites soutenues par les Émirats, se sont livrées à de graves violations des droits humains et atteintes à ces droits. Il s'agit notamment de détentions arbitraires, de disparitions forcées, de tentatives de harcèlement, d'actes de torture et autres mauvais traitements et de procès iniques.

Dans les zones sous contrôle houthi, des journalistes, des défenseur·e·s des droits humains et des membres de la communauté baha'ie ont été soumis à des [arrestations et détentions arbitraires](#), ainsi qu'à des [détentions au secret et des disparitions forcées](#). Amnesty International a publié en mai 2021 un rapport intitulé [Yemen: Released and exiled: Torture, unfair trials and forcible exiles of Yemenis under Huthi rule](#), qui décrit les violations des droits humains commises par les forces houthies et rend compte d'expériences personnelles de civils libérés dans le cadre d'accords politiques en 2020. Pour les personnes incarcérées dans les prisons houthies, les conditions de vie sont difficiles et inhumaines : forte surpopulation, manque de nourriture et d'eau potable et conditions sanitaires médiocres.

Selon [Reporters sans frontières](#), 14 journalistes sont actuellement détenus au Yémen uniquement pour avoir fait leur travail, et deux journalistes ont été tués en 2022.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, quelles que soient la nature du crime commis, les caractéristiques de son auteur et la méthode d'exécution utilisée par l'État. La peine de mort est une violation du droit à la vie et constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe et anglais.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 26 SEPTEMBRE 2022.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Akram al Walidi (il), Abdelkhaleq Amran (il), Hareth Hamid (il) et Tawfiq al Mansouri (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde31/5654/2022/fr/>